

ANNEE ACADEMIQUE 2024-2025

INSTITUT UNIVERSITAIRE DES SCIENCES DE LA SANTE DE CÔTE D'IVOIRE (IUSS-CI)

Tél : 2720351115 / 0707110048 / 0506122858 / 0707666257 / 0574747065

Site Web : www.iuss-ci.com - Email : info@iuss-ci.com

Riviera Bonoumin - Quartier Zinsou, derrière le nouveau siège de la CAF

L'Institut Universitaire des Sciences de la Santé de Côte d'ivoire est une grande école universitaire qui forme aux professions d'**Infirmiers(es)**, de **sages-femmes**, de **Techniciens supérieurs de santé** (Techniciens de biologie médicale, d'assainissement, de kinésithérapie, d'imagerie médicale et de gestion en pharmacie.

I. LES CONDITIONS D'ACCES

Les conditions d'accès sont les suivantes :

- Remplir les conditions d'inscription :
 - Etre titulaire d'un baccalauréat toutes séries pour la formation d'infirmiers(es) et de sages-femmes ; d'un baccalauréat série scientifique pour la formation de techniciens supérieurs de santé.
 - Réussir au test psychotechnique ou tout autre test organisé par l'Administration Générale de l'Institut
 - Etre âgé de **18 ans** au moins au 1^{er} janvier de l'année en cours,
 - S'acquitter des frais d'inscription, des frais annexes (tenues de travail, examens, stages, cartes d'étudiant, carnets de stages, tee-shirts) et du 1^{er} versement de la scolarité.
 - Etre à jour de ses vaccins
 - Fournir un paquet de rame format A4 extra 80g et une chemise à rabat.

II. PIECES A FOURNIR

- ✓ Un extrait d'acte de naissance datant de moins d'un an ;
- ✓ Une photocopie certifiée conforme au baccalauréat ou un diplôme équivalent ;
- ✓ Une photocopie certifiée des notes obtenues du baccalauréat ;
- ✓ Six (6) photos d'identité couleur de même tirage ;
- ✓ Une attestation légalisée de prise en charge des frais de scolarité par le père, la mère, le tuteur ; ou toute autre personne physique ou morale, ou encore un organisme agréé par l'Etat de Côte d'Ivoire.

III. LES COÛTS ET MODALITES DE PAIEMENT DE LA FORMATION

| ANNEE D'ETUDE | Versement à l'inscription | | | 2E VERS DE LA SCOLARITE 30 JANV. | 3E VERS DE LA SCOLARITE 28 FEV. | 4E VERS DE LA SCOLARITE 30 MARS. | 5E VERS DE LA SCOLARITE 30 AVR. | TOTAL |
|------------------------|---------------------------|---------------|--------------------------------------|--|--|---|---|------------|
| | INSCRIPTION | FRAIS ANNEXES | 1 ^{ER} VERS DE LA SCOLARITE | | | | | |
| 1 ^{ère} ANNEE | 125.000 | 90.000F | 125.000F | 200.000F | 150.000F | 150.000F | 100.000F | 940.000F |
| 2 ^{ème} ANNEE | 125.000 | 60.000 | 275.000F | 2 ^e Vers 28 FEV. 200.000F | 3 ^e Vers 30 MARS 100.000F | 4 ^e Vers 30 AVR 100.000F | 5 ^e VERS 30 MAI 100.000F | 960.000F |
| 3 ^{ème} ANNEE | 125.000 | 90.000F | 275.000F | 2 ^e Vers 30 MARS 200.000 | 3 ^e Vers 30 AVR 150.000 | 4 ^e Vers 30 MAI 100.000 | 5 ^e VERS 30 JUIN 100.000 | 1.040.000F |

- 1^{ère} ANNEE : Inscription à partir du 1^{er} Juillet 2024 → Début des cours Lundi 04 Novembre 2024
 - 2^{ème} ANNEE : Réinscription à partir du 01^{er} Novembre 2024 → Début des cours Lundi 02 Décembre 2024
 - 3^{ème} ANNEE : Réinscription à partir du 01^{er} Novembre 2024 → Début des cours Lundi 06 Janvier 2025
- Aucun remboursement ne pourra être exigé une fois l'année académique débutée.
 - Tous les paiements se feront sur un compte bancaire ouvert à cet effet et / ou par Orange Money.

NB : Réduction de 10% sur la scolarité pour les 10 premiers inscrits de la 1^{ère} Année

Bonne Rentrée Universitaire !